



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE DAME DU CRUET
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2023 A 18H00**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

Date de la convocation : 28 septembre 2023 avec l'ordre du jour suivant :

- Subventions aux associations
- Aide aux étudiants
- Participation aux familles pour le transport scolaire
- Insuffisance de crédits
- Tarif passages tunnel du Fréjus
- Acquisition pompe à chaleur réversible pour la mairie
- Demande subventions pompe à chaleur

Présents : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

Absents et excusés :

Absents avec procuration : néant

Membres en exercice : 9

Membres présents : 9

Secrétaire de séance : Mme JOANNEZ Myriam est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 AOUT 2023

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2023/25 SUBVENTIONS 2023

Mme le Mairie rappelle au conseil qu'une enveloppe de 1 700 € avait été votée au budget 2023 et redonne les montants alloués à chaque association en 2022.

Mme le Maire donne lecture au conseil des nouvelles demandes

Mme le Maire rappelle au conseil qu'au vu de l'adhésion à Régul Matous il avait été décidé lors d'un précédent conseil de donner une subvention à l'association.

Le Conseil décide de donner une subvention aux nouvelles demandes qui ont des enfants de la commune licenciés et vote les subventions suivantes pour l'année 2023

- Sté de Chasse « LA DIANE DU CHATEAU » de N.D. DU CRUET	300 €
- Association « coupons et boutonniers »	300 €
- Comité des fêtes de Notre Dame du Cruet	300 €
- Etoile d'Orient	300 €
- Clique de La chambre	100 €
- Les Bleuets de Maurienne	100 €
- Tennis Club Le Colombier	100 €
- As Cuines foot	100 €
- CAM Rugby	100 €
- Régul Matous	100 €
- Cheval notre passion	100 €
- Montagne Loisirs Découverte	100 €

Vote : unanimité

Le Conseil vote les subventions pour 2023 pour un montant de 2 000 €.

2023/26 PARTICIPATION AUX FAMILLES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Mme le Maire rappelle au Conseil que l'inscription au transport scolaire coûte aux familles 140 € par enfant et que depuis quelques années la commune aide financièrement les familles à hauteur de 50 € par enfant.

Vote : unanimité

Le Conseil vote la participation à hauteur de 50 €

2023/27 AIDE AUX ETUDIANTS

Mme le Maire rappelle au conseil qu'une aide aux étudiants avait été versée pour l'année scolaire 2022-2023.

- **Revenu fiscal des parents moins de 16 500 € :**
250 € pour le logement et 250 € pour le transport
- **Revenu fiscal des parents 16 500 € et plus :**
150 € pour le logement et 150 € pour le transport

Mme le Maire propose de renouveler l'aide pour l'année scolaire 2023-2024

Les pièces justificatives demandées seront

- un certificat de scolarité
- une quittance de loyer
- un relevé d'identité bancaire **au nom de l'étudiant**
- l'avis d'imposition ou de non-imposition des parents

Vote : 7 voix pour ; 2 voix contre : Mme JOANNEZ Myriam et Mr PERROTIN Joël qui auraient souhaité instaurer un plafond plus haut.

Le Conseil approuve à la majorité la proposition de Mme le Maire

2023/28 INSUFFISANCE DE CREDITS

Mme le Maire informe le conseil que des crédits prévus à certains chapitres du budget sont insuffisants il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Section de Fonctionnement

678 Charges exceptionnelles	+ 2 000 €
615221 Bâtiment public	- 1 000 €
615231 Voirie	- 1 000 €

Vote : unanimité

Le Conseil approuve les mouvements de crédit.

2023/29 TARIF PASSAGE DU TUNNEL DU FREJUS

Mme le Maire informe le conseil que suite à l'acquisition de 2 nouvelles cartes d'abonnement au tunnel du Fréjus il est nécessaire de délibérer pour fixer le tarif du passage sur le prix du passage.

Le prix d'une carte d'abonnement de 20 passages est de 301.30 € soit 15.06 € le passage, Mme le Maire propose de fixer ce tarif.

Vote : unanimité

Le Conseil décide de fixer le tarif à 15.06 € le passage

2023/30 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETRE-DSIL POUR LE CHANGEMENT DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE

Mme le Maire rappelle au Conseil que les locaux de la mairie sont très difficiles à chauffer en période hivernale et atteignent une température beaucoup trop élevée en période estivale. Les conclusions de l'étude thermique le prouvent.

Il est donc nécessaire d'installer une pompe à chaleur réversible chaud/froid dans les locaux de la mairie.

Vote : unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le projet d'installation d'une pompe à chaleur réversible chaud/froid dans les locaux de la mairie pour un montant total de 18 196.80 €HT décomposé comme suit :

- Etude thermique	: 1 000 €HT
- Pompe à chaleur réversible chaud/froid :	17 196.80 €HT

- **Approuve** le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat, de la Région et l'autofinancement.

- **Demande** à Mr le Préfet de la Savoie dans le cadre de la DETR-DSIL une subvention de 7 278.72 €

2023/31 DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DU BONUS RURALITE POUR LE CHANGEMENT DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE

Vote : unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Demande** à la Région une subvention dans le cadre du Bonus ruralité pour un montant de 7 278.72 €

QUESTIONS DIVERSES

- Sécurisation de la traversée du village et création de passerelles

Mme le Maire informe le conseil que suite à l'accord du conseil municipal de La Chambre pour la réalisation de la passerelle sur son territoire, sous condition qu'une convention soit signée entre les deux communes, nous allons pouvoir avancer sur ce projet.

Une réunion avec le cabinet GE-ARC et le conseil municipal est prévu mercredi 11 octobre afin de faire un point.

Mr CHARBONNIER demande quels seraient les recours dans le cas où le prochain conseil de La Chambre ne souhaiterait plus mettre en œuvre ses pouvoirs de police du Maire et déciderait de fermer la passerelle située sur son territoire.

Mme le Maire demande à Mr CHARBONNIER de se renseigner sur ce sujet.

- Recensement de la population

Mme le Maire rappelle que le recensement de la population dans la commune va avoir lieu du 18/01/2024 au 17/02/2024.

Pour cela nous devons délibérer lors d'un prochain conseil pour la création d'un poste d'agent recenseur.

L'agent recenseur devra être disponible à différents moments de la journée (en particulier soirée et samedi) pour rencontrer tous les habitants.

Il devra suivre obligatoirement une formation de 2 demi-journées qui aura lieu en janvier.

Pour les personnes intéressées merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie.

- Document unique

Mme le Maire informe le conseil que nous avons eu la restitution du document unique Des achats de matériels sont à prévoir afin de minimiser les risques au travail des employés.

Courrier abattage des arbres chemin des vignes

Mme le Maire rappelle que de nombreux arbres sont tombés cette année sur le chemin des Vignes.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier aux propriétaires des terrains riverains du chemin des Vignes pour qu'ils entretiennent leurs parcelles.

Le conseil valide le courrier.

- Site compostage

Mme le Maire rappelle au conseil de l'obligation pour janvier 2024 de mettre en place un site de compostage.

Mme le Maire propose de faire un site de compostage en partenariat avec la commune de St Martin/La Chambre, qui pourrait se situer vers les containers en face du camping. Une convention serait à faire entre les deux communes pour l'entretien.

Le compost sera mis à disposition gratuitement.

Le Conseil approuve la proposition de Mme le Maire.

- Fruitière

Mme le Maire présente au conseil le constat de l'huissier dont les conclusions sont mauvais entretien et mauvais état du bâtiment.

Un rendez-vous est pris avec le notaire pour enclencher la procédure de bien sans maître afin que le bâtiment devienne communal et que l'on puisse le sécuriser.

- Clefs Eglise et Chapelle

Mme le Maire propose au conseil de remettre à jour les modalités de prêt des clefs de l'Eglise et de la Chapelle.

Le conseil décide que les clefs seront remises uniquement sur la journée pour les particuliers, aux horaires d'ouverture de la mairie et qu'un registre sera mis en service.

- Chicane Route du Bugeon

Mr PERROTIN informe le Conseil qu'une réunion a été organisée avec les riverains de la route du Bugeon afin de faire un bilan sur la chicane.

Sur 10 foyers invités seulement 3 foyers ont été présents ou représenté à la réunion.

La chicane va être décalée des deux côtés.

- Repas des aînés

La date du repas des aînés est fixée au dimanche 26 novembre.

- Vœux du Maire

La date des vœux du Maire est fixée au vendredi 5 janvier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus, comprenant les délibérations N°2023/25 à N°2023/31.

Le Maire,
Laure PION



Le secrétaire de séance
Myriam JOANNEZ

Approuvé en séance du Conseil Municipal du 20/11/2023